

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 170**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Communauté de Communes de la Vallée des Baux - Alpilles - Contrat  
Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2016 - Tranche 2015

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139 41**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par décision du 28 novembre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2016) avec la Communauté de communes de la Vallée des Baux - Alpilles pour un programme d'investissements publics, dont le montant global s'élève à 14.677.855 € HT pour une subvention totale de 10.274.499 €.

A ce titre, la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 176.441 € pour un programme de travaux de 252.059 € HT, lors de la Commission Permanente du 28 novembre 2014.

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation la tranche 2015 du programme de travaux 2014/2016 envisagé par la Communauté de communes de la Vallée des Baux – Alpilles (C.C.V.B.A.), faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2014, à savoir :

- La diminution de la tranche 2015 de l'opération : travaux de réhabilitation de l'installation de stockage pour les déchets non dangereux (ISDnD) de Maussane-les-Alpilles/Le Paradou ;
- La suppression de la tranche 2015 de l'opération : réalisation d'une recyclerie à Saint-Rémy-de-Provence ;
- La diminution de la tranche 2015 de l'opération : acquisition de matériels de tri sélectif et études pour la réalisation d'une plateforme de broyage et d'une collecte de déchets ;
- La diminution de l'opération : acquisitions foncières en zones d'activité ;
- Le report sur la tranche 2016 de l'opération : extension de la ZA de Saint-Etienne-du-Grès ;
- La suppression de la tranche 2015 de l'opération : projet de pépinières d'entreprises ;
- La suppression de l'opération : réalisation de boucles locales à haut débit, prévue sur les tranches 2015 et 2016. Ces investissements seront financés par le Conseil Départemental dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique ;
- L'augmentation de la tranche 2015 de l'opération : amélioration de l'équipement des services intercommunaux ;
- L'intégration, sur la tranche 2015, d'une nouvelle opération : acquisition et aménagement du futur siège communautaire ;
- L'intégration, sur les tranches 2015 et 2016, d'une nouvelle opération : requalification de zones d'activité.

Ces modifications sont sans incidence financière sur l'économie générale du contrat, conformément à l'annexe 1, mais elles conduisent à un rééquilibrage des affectations.

Les opérations envisagées pour la tranche 2015 de ce contrat sont les suivantes :

- REHABILITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE POUR DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) A MAUSSANE-LES-ALPILLES/LE PARADOU

Dans le cadre de sa compétence protection et mise en valeur de l'environnement, la C.C.V.B.A. souhaite procéder à la réhabilitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD) située à Maussane-les-Alpilles/le Paradou.

Après une étude de faisabilité permettant de définir un programme de réhabilitation, les élus communautaires ont fait le choix d'un scénario permettant de répondre de manière adéquate aux normes environnementales recommandées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

L'objectif prioritaire de cette réhabilitation est de limiter l'infiltration des eaux de ruissellements (lixiviats) et leur impact sur les nappes souterraines.

Les travaux prévoient le remodelage du site en une plateforme régulière, en pente légère qui permettra de simplifier les modalités d'entretien post-exploitation, le confinement du massif de déchets par une couverture multicouche aux fonctions dédiées (confinement, oxydation du biogaz, drainage des eaux), la gestion des eaux de ruissellement par création de fossés, la végétalisation du site et sa mise en sécurité.

Une mission de coordination sera désignée pour la sécurité et la protection des travailleurs. Une surveillance environnementale du site sera effectuée afin de contrôler la performance des travaux ainsi que la qualité des eaux souterraines.

Le coût global de l'opération, prévue de 2014 à 2016, est estimé à 1.685.000 € HT dont 1.575.000 € HT au titre de la tranche 2015.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 1.179.500 € dont 1.102.500 € pour la tranche 2015.

- REHABILITATION DES DECHETERIES DE MAUSSANE-LES-ALPILLES ET DE SAINT-REMY-DE-PROVENCE

A la suite d'un diagnostic élaboré par ses services techniques, la C.C.V.B.A. souhaite mettre aux normes les déchèteries de Maussane-les-Alpilles et de Saint-Rémy-de-Provence.

D'importants travaux d'aménagement des accès et de mise en sécurité doivent être réalisés.

Pour la tranche 2015, les travaux vont concerner la pose de garde-corps devant les bennes des deux déchèteries, la mise en place d'une clôture et d'un grillage autour du site de Saint-Rémy-de-Provence, l'installation de rampes d'accès et d'une signalisation adéquate sur la déchèterie de Maussane-les-Alpilles.

Le coût global de l'opération, prévue de 2015 à 2016, est estimé à 1.000.000 € HT dont 91.000 € HT au titre de la tranche 2015.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 700.000 € dont 63.700 € pour la tranche 2015.

- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA DECHETERIE DE SAINT-ETIENNE-DU-GRES

Dans le cadre de sa compétence de protection et de mise en valeur de l'environnement, la C.C.V.B.A. souhaite engager des travaux d'aménagement de la déchèterie de Saint-Etienne-du-Grès.

A la suite d'un diagnostic élaboré par ses services techniques, des travaux de sécurisation sont prévus dans un premier temps, pour une réhabilitation totale en 2016.

Les travaux de mise en sécurité prévoient la pose de garde-corps devant les bennes, la mise en place d'une clôture autour du site et la création d'une dalle béton sur la cuve.

Le coût global de l'opération prévue de 2015 à 2016 est estimé à 350.000 € HT dont 31.700 € HT pour la tranche 2015.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 245.000 € dont 22.190 € pour la tranche 2015.

- ACQUISITION DE MATERIELS DE TRI SELECTIF

Dans le cadre de la protection et la mise en valeur de l'environnement, la C.C.V.B.A. a engagé diverses actions de sensibilisation au tri sélectif.

Pour la tranche 2015, la Communauté de communes envisage l'acquisition de 300 composteurs de 400 litres, 100 composteurs de 600 litres, 400 bio-seaux et mini-fourches.

Ces matériels sont destinés, selon un calendrier établi pour les communes du territoire, aux usagers dans une volonté de développer le compostage individuel et aux crèches, écoles et maisons de retraite, à titre pédagogique.

Par ailleurs, les études de faisabilité pour la réalisation d'une plateforme de broyage et pour le transfert de la compétence « collecte des déchets », initialement prévues sur la tranche 2015 du présent contrat, seront réalisées par les services techniques de la C.C.V.B.A.

Le coût global de l'opération, prévue de 2014 à 2016, est estimé à 72.069 € HT, dont 20.523 € HT pour la tranche 2015.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 50.449 € dont 14.366 € pour la tranche 2015.

▪ EXTENSION DE LA ZA LA MASSANE 3 A SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Dans le cadre de sa compétence d'aménagement des zones d'activité, et afin de soutenir l'activité économique locale, la communauté de communes envisage l'extension de la zone d'activité de la Massane 3 située à Saint-Rémy-de-Provence. Les travaux de viabilisation permettront par la suite la commercialisation des terrains.

Les travaux envisagés prévoient l'extension des réseaux divers (canalisations, raccordements, enrochements), des travaux de maçonnerie générale et des aménagements d'espaces verts.

La communauté de communes sera accompagnée pour ce projet par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement afin, notamment d'améliorer l'intégration architecturale et paysagère de cette zone dans le territoire et d'apporter une image de qualité aux constructions à venir.

Le coût global de l'opération, prévue de 2015 à 2016, est estimé à 850.000 € HT, dont 50.000 € HT pour la tranche 2015.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 595.000 € dont 35.000 € pour la tranche 2015.

▪ EXTENSION DE LA ZA LA MASSANE 4 A SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Afin de développer l'activité économique de son territoire, la C.C.V.B.A. envisage la réalisation de travaux d'aménagement sur la zone d'activité de la Massane 4.

Plusieurs entreprises de taille importante souhaitent acquérir des lots viabilisés de surfaces comprises entre 3 000 m<sup>2</sup> et 10 000 m<sup>2</sup>. Dans ce cadre, la C.C.V.B.A. et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ont organisé une concertation avec les entreprises concernées en vue d'établir des orientations d'aménagement sur des parcelles entrant dans le périmètre de la ZA de la Massane 4. Ces parcelles sont parfaitement adaptées pour réaliser trois ou quatre lots de grande taille afin de satisfaire les demandes desdites entreprises.

Ce projet nécessitera l'extension des réseaux divers : eau potable, eaux usées, ERDF, France Télécom, éclairage public. Des travaux de maçonnerie sont également prévus pour délimiter les lots, ainsi que l'aménagement d'espaces verts.

Le coût global de l'opération, prévue de 2014 à 2015, est estimé à 790.000 € HT, dont 770.000 € HT pour la tranche 2015.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 553.000 € dont 539.000 € pour la tranche 2015.

- ACQUISITIONS FONCIERES ET AMENAGEMENTS EN ZONES D'ACTIVITE A EYGALIERES, SAINT-REMY-DE-PROVENCE, FONTVIEILLE ET MOURIES

Conformément aux orientations de son schéma de développement économique, la C.C.V.B.A. souhaite étendre le parc des zones d'activité existantes, en vue de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et soutenir le tissu économique et l'emploi local. L'extension des parcs d'activité passe par l'acquisition, la viabilisation et l'aménagement des parcelles.

L'année 2015 sera consacrée à l'acquisition de nouvelles parcelles sur la ZA des Grandes Terres à Eygalières en vue de son extension. Les parcelles concernées sont les suivantes : BW 165 - BW 19 - BW 10.

Cette zone qui héberge aujourd'hui 27 entreprises et 240 salariés possède un potentiel d'extension important qui permettrait, au vu des caractéristiques des entreprises déjà implantées sur la zone, de la qualifier de zone d'activité "d'artisanat d'art" et d'en faire une véritable vitrine pour les Alpilles.

Le coût global de l'opération, prévue de 2015 à 2016, est estimé à 2.145.000 € HT, dont 75.801 € HT pour la tranche 2015.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 1.501.500 € dont 53.061 € pour la tranche 2015.

- AMELIORATION DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

La communauté de communes souhaite poursuivre la réfection totale d'une partie de la voirie de son territoire et la modernisation de l'éclairage public.

Les travaux prévus sur la tranche 2015 concernent le chemin du Pont de Carlin à Mas-Blanc des Alpilles et le chemin du Touret à Maussane-les-Alpilles/Le Paradou. Sont envisagées la réfection des chemins, la création de l'éclairage public, la réfection des réseaux pluviaux, d'eau potable et d'assainissement.

La C.C.V.B.A. prévoit également la mise en conformité et la rénovation de l'éclairage public, avec passage en lanternes LED, sur l'ensemble des zones d'activité de son territoire.

L'ensemble de ce programme, prévu de 2014 à 2016, est estimé à 942.750 € HT, dont 605.750 € HT pour la tranche 2015.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 659.925 € dont 424.025 € pour la tranche 2015.

- AMELIORATION DE L'EQUIPEMENT DES SERVICES INTERCOMMUNAUX : EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DIVERS MATERIELS TECHNIQUES

Dans le cadre des différents transferts de compétences obligatoires (collecte des déchets) et optionnelles (eau, assainissement), la C.C.V.B.A. va augmenter ses moyens techniques et ses effectifs.

Ainsi, la communauté de communes doit se doter de quatre nouveaux véhicules utilitaires permettant aux agents techniques de circuler sur l'ensemble du territoire communautaire afin d'accomplir leurs missions dans des conditions efficaces.

D'autre part, compte tenu de l'élargissement de ses missions, la C.C.V.B.A. doit étoffer son parc informatique par l'acquisition de quatre nouveaux ordinateurs de bureau, de logiciels supplémentaires de système d'information géographique et d'information cadastrale.

L'ensemble des équipements, prévu de 2014 à 2016, est estimé à 196.186 € HT, dont 100.000 € HT pour la tranche 2015.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 137.330 € dont 70.000 € pour la tranche 2015.

- REALISATION DU NOUVEAU SIEGE COMMUNAUTAIRE A SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Les élus communautaires ont engagé une réflexion sur les capacités des locaux du siège actuel en lien avec le renforcement de l'intercommunalité et les différents transferts de compétence.

Après avoir envisagé plusieurs scénarios, la communauté de communes a décidé, par délibération du 15 décembre 2015, d'acquérir un bâtiment situé sur la zone d'activité de la Massane à Saint-Rémy-de-Provence.

Les nouveaux locaux du siège permettront de rapprocher les services administratifs de la population et d'accentuer ainsi la notion de service public de proximité.

Ce bâtiment, d'une superficie de 822 m<sup>2</sup>, sis sur la parcelle cadastrée BY n° 199, est évalué à 740.000 € par les services de France Domaine.

Parallèlement à l'acquisition foncière, des études seront engagées pour les futurs aménagements intérieurs et extérieurs nécessaires à l'installation d'une quarantaine d'agents et à l'entreposage de matériels technique.

La C.C.V.B.A. souhaite donner à cette opération un caractère exemplaire et démonstratif, par l'utilisation de matériaux biosourcés, par la valorisation des énergies renouvelables, par l'aménagement d'espaces dédiés à la biodiversité.

L'acquisition foncière et les études, prévues sur la tranche 2015, sont estimées à 832.000 € HT.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 582.400 € pour la tranche 2015.

▪ REQUALIFICATION DE ZONES D'ACTIVITE

Dans le cadre de sa compétence de gestion et d'entretien des zones d'activité économique d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes prévoit un programme de requalification des zones d'activité de son territoire.

Dans un premier temps, la C.C.V.B.A. envisage des travaux d'aménagement sur la zone d'activité de la Gare à Saint-Rémy-de-Provence.

L'objectif est d'améliorer la structure de la voirie, de prévoir des places de stationnements supplémentaires et mieux réparties, de sécuriser la circulation et les cheminements piétons, d'aménager des espaces verts, de créer une piste cyclable permettant de relier la zone d'activité au centre-ville.

Une signalétique adaptée sera installée, l'éclairage public sera mis en conformité et du mobilier urbain sera mis en place. Cette opération sera accompagnée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Par ailleurs, la communauté de communes envisage de procéder à la sécurisation de la zone d'activité Sainte Philomène à Mouriès.

Les travaux prévoient l'extraction de la végétation parasite et l'application d'un enrobé sur les trottoirs.

Le coût global de l'opération, prévue de 2015 à 2016, est estimé à 1.120.000 € HT, dont 670.000 € HT pour la tranche 2015.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 784.000 € dont 469.000 € pour la tranche 2015.

-----oo0oo-----

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2015 de ce contrat 2014-2016 s'élève à 4.821.774 € HT, réparti comme suit :

- Réhabilitation de l'ISDnD de Maussane/Le Paradou ..... 1.575.000 € HT
- Réhabilitation des déchèteries de Maussane et de Saint-Rémy-de-Provence ..... 91.000 € HT
- Travaux d'aménagement de la déchèterie de Saint-Etienne-du-Grès ..... 31.700 € HT
- Acquisition de matériels de tri sélectif ..... 20.523 € HT
- Extension de la ZA La Massane 3 ..... 50.000 € HT
- Extension de la ZA La Massane 4 ..... 770.000 € HT
- Acquisitions foncières en Zones d'Activité ..... 75.801 € HT
- Amélioration des voiries et réseaux divers ..... 605.750 € HT
- Equipement des services intercommunaux ..... 100.000 € HT



- Réalisation du nouveau siège communautaire .....832.000 € HT
- Requalification des Zones d'Activité .....670.000 € HT

---

**TOTAL** **4.821.774 € HT**

L'échéancier actualisé est le suivant :

- 2014 : 252.059 € HT
- 2015 : 4.821.774 € HT
- 2016 : 9.604.022 € HT

**Total** **14.677.855 € HT**

La participation du Conseil Départemental pourrait être fixée à 3.375.242 € pour la tranche 2015 de ce contrat 2014/2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

## PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la Communauté de Communes de la Vallée des Baux - Alpilles, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 3.375.242 € pour la tranche 2015 du programme pluriannuel 2014/2016, soit une dépense subventionnable estimée à 4.821.774 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet,
- approuver les affectations et leurs modifications comme indiqué ci-dessous.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 10.274.499 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2014-10127T au profit de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux - Alpilles, en application de la délibération n° 78 du 28 novembre 2014.

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
<b>AP</b>	2014- 10127 T	166.069.332 €	165.045.794 €	0 €
Détail nouvelle affectation OPERATION				
<b>dont IB</b>	201410127	2.028.775 €	2.028.775 €	+ 3.500 €
	204.71.204141	164.040.557 €	163.017.019 €	- 3.500 €
	204.71.204142			
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation sur cette AP : 13 juillet 2016				
N° Délibération concernée : 168				

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL